



T650

Tarif des abonnements de parcours

Édition 10.12.2023

Modifications valables à partir du 10 décembre 2023

Chiffre	Modifications
tout le tarif	Adaptations rédactionnelles
tout le tarif	Modifications liées à la suppression de PRISMA 2
4	Modifications des prix du fait de la mesure tarifaire

Table des matières

0	Observations préliminaires	4
1	Champ d'application	5
2	Dispositions générales - l'abonnement de parcours sur SwissPass	6
2.1	Définition - Sortes - Validité	6
2.2	Émission	6
2.3	Surclassement	7
2.4	Changement de parcours	7
2.5	Remboursement	7
2.6	Remplacement	7
3	Calcul des prix	8
3.1	Généralités	8
3.2	Service interne	8
3.3	Service direct	8
4	Prix (taxe sur la valeur ajoutée incluse)	10
4.1	Bases	10
4.2	Prix des abonnements	12
4.3	Frais	13
4.4	Exemples de calcul	13

0 Observations préliminaires

- 0.1 Le tarif général des voyageurs (601) est applicable au transport de personnes voyageant avec des abonnements de parcours, dans la mesure où rien d'autre n'est prévu ci-après.
- 0.2 Toute modification des dispositions du présent tarif s'applique également aux abonnements de parcours dont la durée de validité a débuté avant la date de l'adaptation tarifaire.
- 0.3 En corrélation avec l'introduction d'une communauté de trafic, la durée de validité des abonnements annuels peut être écourtée. Des modalités de remboursement particulières peuvent être prévues.

- 0.4 Les abonnements de parcours ne seront vendus que par un bureau d'émission équipé d'un appareil de vente électronique.

Les données relatives aux adresses et aux abonnements sont saisies dans la base de données centralisée des clients NOVA.

L'exactitude des données doit être prouvée et saisie sur la base d'une pièce d'identité officielle valable. Les copies sont acceptées uniquement lors de la vente à distance.

Les prestations de service (remboursement et remplacement) sont exécutées sur la base des données qui ont été mémorisées et enregistrées dans la base de données centrale.

- 0.5 Les dispositions particulières concernant l'abonnement modulable sont réglées dans le tarif des abonnements modulables T657.

1 Champ d'application

- 1.1 Le présent tarif est applicable en service interne et direct des entreprises de transport listées ci-après (voir lien au chiffre 1.2). Pour les communautés, des tarifs particuliers sont applicables (voir Tarif 601, chiffre 8).
- 1.2 Le champ d'application est disponible sur <https://www.allianceswisspass.ch/awbf>.

2 Dispositions générales - l'abonnement de parcours sur SwissPass

2.1 Définition - Sortes - Validité

2.1.1 L'abonnement de parcours (désigné ci-après par «abonnement») est personnel et permet d'effectuer, sur les parcours abonnés, un nombre illimité de courses dans la classe correspondante.

2.1.2 Les abonnements pour les jeunes ne sont émis que pour la 2^e classe. Les jeunes désirent voyager en 1^{re} classe peuvent acheter des abonnements de 1^{re} classe pour adultes.

Les abonnements suivants sont délivrés:

Groupe de clients	Durée de validité	Classe	Nom	N° produit NOVA
Personnes dès 25 ans	1 an ou 1 mois	1 ^{re} ou 2 ^e classe	Adulte	70160 (1 an) / 70161 (1 mois)
Enfants et jeunes de 6 à 24,99 ans	1 an ou 1 mois	2 ^e classe	Jeune	70160 (1 an) / 70161 (1 mois)

2.1.3 Lorsque l'ayant droit atteint ses 25 ans au cours de la durée de validité de l'abonnement (veille du 25^e anniversaire), un abonnement Jeune peut être utilisé jusqu'à l'échéance de sa durée de validité normale.

2.1.4 Le premier jour de validité des abonnements peut être choisi librement (date mobile).

2.1.5 La durée de validité des abonnements partiellement utilisés n'est pas prolongée.

2.1.6 Les abonnements ne sont valables dans les trains spéciaux commandés par des tiers que si le commanditaire a donné son accord. Si un minimum de recettes est exigé pour la mise en marche d'un train spécial, les abonnements ne sont pas pris en considération.

2.2 Émission

2.2.1 L'abonnement est émis sur le SwissPass sans mode de renouvellement automatique. Les numéros de produit NOVA sont le 70161 (1 mois) et le 70160 (1 année). Des abonnements de la gare de départ peuvent aussi être émis au départ d'autres gares. Exception: les abonnements valables pour des relations des communautés (voir Tarif 601, chiffre 8). Ces derniers ne peuvent être émis que par les bureaux d'émission situés à l'intérieur du réseau de la communauté, sur la base d'un tarif communautaire.

2.2.2 Plusieurs parcours contigus peuvent être inclus dans l'abonnement. Les prescriptions d'itinéraire de NOVA s'appliquent.

- 2.2.3 Les clients reçoivent une information concernant le renouvellement de leur abonnement avant l'échéance de la prestation.

2.3 Surclassement

- 2.3.1 En cas d'utilisation de la 1^{re} classe avec un abonnement de 2^e classe, l'abonné doit payer la différence entre les prix des billets ordinaires pour le parcours correspondant. Les enfants jusqu'à 15,99 ans et les autres personnes ayant droit aux prix réduits (p. ex. titulaires d'un abonnement demi-tarif) paient le surclassement réduit.
- 2.3.2 Lorsque, d'après l'horaire, il n'y a pas de voitures de 1^{re} classe sur certains parcours ou dans certains trains, le titulaire d'un abonnement de 1^{re} classe n'a droit au transport qu'en 2^e classe.
- 2.3.3 En cas d'utilisation de trains ou de voitures à supplément, l'abonné doit payer le supplément tarifaire.

2.4 Changement de parcours

- 2.4.1 L'itinéraire des abonnements peut être modifié, dans la mesure où les entreprises de transport qui participent à l'ancien et au nouvel itinéraire adhèrent à la fois au Tarif 650 et au Tarif 601.6. Les changements d'itinéraire portant sur des parcours en fourchette ou parallèles sont exclus. Les billets de changement de parcours concernant des abonnements sont valables 1 jour.
- 2.4.2 Il y a lieu de délivrer des billets de changement de parcours à plein tarif, comme pour les billets ordinaires. Les enfants jusqu'à 15,99 ans et les autres personnes ayant droit aux prix réduits (p. ex. titulaires d'un abonnement demi-tarif) paient le prix réduit.

2.5 Remboursement

- 2.5.1 Les remboursements/échanges sont effectués selon le T600.9.

2.6 Remplacement

- 2.6.1 Les dispositions du T600, ch. 4.3 s'appliquent.

3 Calcul des prix

3.1 Généralités

- 3.1.1 Les prix calculés par NOVA font foi. Les prix sont déterminés par addition des kilomètres.
- Des abonnements peuvent être émis pour des parcours contigus (exemples de calcul, voir chiffre [4.4.1](#)).
- 3.1.2 Les bases pour le calcul des prix et les barèmes des prix figurent au chapitre 5.
- 3.1.3 Les abonnements sont émis aux prix valables le premier jour de validité. Ils peuvent être délivrés au plus tôt deux mois avant le début de leur durée de validité.
- 3.1.4 Les modalités concernant le calcul et l'arrondissement des prix font également règle pour les abonnements émis à prix réduit.
- 3.1.5 Lorsqu'un abonnement de 1^{re} classe est demandé pour un itinéraire sur lequel les trains ne conduisent sur certains parcours que des voitures de 2^e classe, il y a lieu de déterminer tout d'abord le prix de 2^e classe pour le parcours entier, puis la différence entre les prix des deux classes pour les parcours partiels sur lesquels les trains conduisent des voitures de 1^{re} classe. La somme de ces deux montants forme le prix de l'abonnement. Celui-ci doit être établi en 1^{re} classe (exemple de calcul au chiffre [4.4.2](#)).
- 3.1.6 Lorsqu'il s'agit d'abonnements émis avec une réduction, seule la somme des deux montants est arrondie au franc supérieur.
- 3.1.7 Lorsque le prix de l'abonnement calculé d'après les dispositions ci-dessus est supérieur au prix de 1^{re} classe, on percevra le prix le plus bas.

3.2 Service interne

- 3.2.1 En service interne des entreprises de transport participantes, le prix de l'abonnement est calculé d'après la distance totale, déterminée selon le chiffre [3.1](#).
- 3.2.2 Lorsque les billets ordinaires sont valables par plusieurs itinéraires en service interne d'une entreprise de transport (p.ex. entre Aarau et Lenzburg), les abonnements sont valables par les mêmes itinéraires.
- 3.2.3 Cette disposition s'applique aux parcours facultatifs fixes (T603) et à tous les autres parcours facultatifs (T603 et T604). Les itinéraires doivent être libellés comme pour les billets ordinaires.
- 3.2.4 Lorsque les billets ordinaires ne sont valables que par un itinéraire, les abonnements peuvent être cependant établis pour deux itinéraires. Dans un tel cas, le prix est calculé d'après la distance de l'itinéraire le plus long (exemple de calcul au chiffre [4.4.3](#)).

3.3 Service direct

- 3.3.1 En service direct des entreprises de transport participantes, le prix de l'abonnement est calculé d'après la distance totale, déterminée selon le chiffre [3.1](#).

3.3.2 Sur demande des clients, des abonnements peuvent être établis de manière à pouvoir être utilisés par deux itinéraires intéressant plusieurs entreprises de transport. Dans un tel cas, le prix est calculé d'après la distance de l'itinéraire le plus long (exemple de calcul au chiffre 4.4.4).

S'il s'agit de purs parcours parallèles chemin de fer/bus, il y a lieu de porter en compte le prix de la voie donnant le prix le plus élevé (exemple de calcul au chiffre 4.4.5).

3.3.3 Sur les parcours communs, les abonnements peuvent être utilisés selon les Prescriptions 605.

4 Prix (taxe sur la valeur ajoutée incluse)

4.1 Bases

4.1.1 Prix de base pour 1 mois, 2^e classe: 1722 centimes par km.

4.1.2 Lien arithmétique entre les classes 165 %

4.1.3 Dégression

1 – 4 km	= 100%	21 – 39 km	= 22.7%
5 – 14 km	= 40.6%	40 – 54 km	= 13.1%
15 – 20 km	= 37.5%	55 – 250 km	= 11.2%

4.1.4 Taux kilométriques et coefficients de prix

Distances km	Mois adulte		Mois Jeune
	2 ^e classe centimes par km	1 ^{re} classe coefficient 2 ^e classe	2 ^e classe
1 – 4	1722	165%	72.50%
5 – 14	699	165%	72.50%
15 – 20	646	165%	72.50%
21 – 39	391	165%	72.50%
40 – 54	226	165%	72.50%
55 – 250	193	165%	72.50%

4.1.5 Les paliers suivants sont déterminants pour le calcul des prix de transport:

Paliers de	pour les distances de
km	km
4	1 – 4
2	5 – 30
3	31 – 60
4	61 – 100
5	101 – 150
10	151 – 250

Les prix sont calculés pour le dernier kilomètre des paliers correspondants et arrondis au franc supérieur.

4.1.6 Prix minimum mois, adulte, 2^e classe prix pour 4 km

4.1.7 Prix des abonnements de 12 mois

Dérivation des prix des abonnements pour 1 mois selon le barème des prix:

1-250 km, 9x prix pour 1 mois

4.2 Prix des abonnements

4.2.1 Valable à partir du 10 décembre 2023

Km	Personen ab 25 Jahren Personnes dès 25 ans Persone da 25 anni				Jugend 6-24.99 Jahre Jeune 6-24.99 ans Junior 6-24.99 anni	
	12 Monate 12 mois 12 mesi		1 Monat 1 mois 1 mese		12 Monate 12 mois 12 mesi	1 Monat 1 mois 1 mese
	2. Kl./Cl.	1. Kl./Cl.	2. Kl./Cl.	1. Kl./Cl.	2. Kl./Cl.	2. Kl./Cl.
CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	
1-4	621.00	1'026.00	69.00	114.00	459.00	51.00
5-6	747.00	1'233.00	83.00	137.00	549.00	61.00
7-8	873.00	1'449.00	97.00	161.00	639.00	71.00
9-10	999.00	1'656.00	111.00	184.00	729.00	81.00
11-12	1'125.00	1'863.00	125.00	207.00	819.00	91.00
13-14	1'251.00	2'070.00	139.00	230.00	909.00	101.00
15-16	1'368.00	2'259.00	152.00	251.00	999.00	111.00
17-18	1'485.00	2'457.00	165.00	273.00	1'080.00	120.00
19-20	1'602.00	2'646.00	178.00	294.00	1'170.00	130.00
21-22	1'674.00	2'763.00	186.00	307.00	1'215.00	135.00
23-24	1'746.00	2'889.00	194.00	321.00	1'269.00	141.00
25-26	1'809.00	2'988.00	201.00	332.00	1'314.00	146.00
27-28	1'881.00	3'105.00	209.00	345.00	1'368.00	152.00
29-30	1'953.00	3'231.00	217.00	359.00	1'422.00	158.00
31-33	2'061.00	3'402.00	229.00	378.00	1'503.00	167.00
34-36	2'169.00	3'582.00	241.00	398.00	1'575.00	175.00
37-39	2'268.00	3'744.00	252.00	416.00	1'647.00	183.00
40-42	2'331.00	3'852.00	259.00	428.00	1'692.00	188.00
43-45	2'394.00	3'951.00	266.00	439.00	1'737.00	193.00
46-48	2'457.00	4'059.00	273.00	451.00	1'782.00	198.00
49-51	2'511.00	4'149.00	279.00	461.00	1'827.00	203.00
52-54	2'574.00	4'248.00	286.00	472.00	1'872.00	208.00
55-57	2'628.00	4'338.00	292.00	482.00	1'908.00	212.00
58-60	2'682.00	4'428.00	298.00	492.00	1'953.00	217.00
61-64	2'745.00	4'536.00	305.00	504.00	1'998.00	222.00
65-68	2'817.00	4'653.00	313.00	517.00	2'043.00	227.00
69-72	2'889.00	4'770.00	321.00	530.00	2'097.00	233.00
73-76	2'961.00	4'887.00	329.00	543.00	2'151.00	239.00
77-80	3'024.00	4'995.00	336.00	555.00	2'196.00	244.00
81-84	3'096.00	5'112.00	344.00	568.00	2'250.00	250.00
85-88	3'168.00	5'229.00	352.00	581.00	2'304.00	256.00
89-92	3'231.00	5'337.00	359.00	593.00	2'349.00	261.00
93-96	3'303.00	5'454.00	367.00	606.00	2'403.00	267.00
97-100	3'375.00	5'571.00	375.00	619.00	2'448.00	272.00
101-105	3'465.00	5'724.00	385.00	636.00	2'520.00	280.00
106-110	3'546.00	5'859.00	394.00	651.00	2'574.00	286.00
111-115	3'636.00	6'003.00	404.00	667.00	2'637.00	293.00
116-120	3'717.00	6'138.00	413.00	682.00	2'700.00	300.00
121-125	3'807.00	6'282.00	423.00	698.00	2'763.00	307.00
126-130	3'897.00	6'435.00	433.00	715.00	2'826.00	314.00
131-135	3'978.00	6'570.00	442.00	730.00	2'889.00	321.00
136-140	4'068.00	6'714.00	452.00	746.00	2'952.00	328.00
141-145	4'158.00	6'867.00	462.00	763.00	3'015.00	335.00
146-150	4'239.00	7'002.00	471.00	778.00	3'078.00	342.00
151-160	4'419.00	7'299.00	491.00	811.00	3'204.00	356.00
161-170	4'590.00	7'578.00	510.00	842.00	3'330.00	370.00
171-180	4'761.00	7'857.00	529.00	873.00	3'456.00	384.00
181-190	4'932.00	8'145.00	548.00	905.00	3'582.00	398.00
191-200	5'112.00	8'442.00	568.00	938.00	3'708.00	412.00
201-210	5'283.00	8'721.00	587.00	969.00	3'834.00	426.00
211-220	5'454.00	9'000.00	606.00	1'000.00	3'960.00	440.00
221-230	5'634.00	9'297.00	626.00	1'033.00	4'086.00	454.00
231-240	5'805.00	9'585.00	645.00	1'065.00	4'212.00	468.00

Gen 5005 rst20230424

4.2.2 Dans certains cas (en fonction de la distance, de la durée et de l'utilisation en général), l'abonnement général peut être plus avantageux.

4.3 Frais

4.3.1 Frais de remplacement CHF 30.-. Les dispositions du T600, chiffre 4.3 s'appliquent.

4.4 Exemples de calcul

4.4.1 Au chiffre 3.1.1, Abonnement pour parcours contigus:

1 mois, adulte, 2^e classe, Sion - Vernayaz ou Vernayaz MC

	km	CHF
Sion – Vernayaz	31	
Martigny – Vernayaz MC = 4km ¹⁾	<u>4</u>	
	35	
Prix pour 35 km		241.00

¹⁾ Parcours le plus court

1 mois, adulte, 2^e classe, Au ZH - Flüelen via Zürich

	km	CHF
Au ZH – Zürich HB	21	
Zürich HB – Flüelen ²⁾	<u>79</u>	
	100	
Prix pour 100 km		375.00

²⁾ Parcours facultatif fixe Zürich - Zug

4.4.2 Au chiffre 3.1.7, Abonnement pour parcours partiels n'ayant que la 2^e classe
1 mois, adulte, 1^{re} classe, Genève - Bière via Morges

	km	CHF
Genève – Morges	47	
Morges – Bière (2 ^e classe)	<u>23</u>	
	70	
		321.00
Différence 2 ^e /1 ^{re} classe pour 47 km		<u>178.00</u>
Prix		499.00

4.4.3 Au chiffre 3.1.5, Abonnement valable par deux itinéraires en service interne
**1 mois, adulte, 2^e classe, Zürich – St. Margrethen
via Sargans ou Winterthur – Rorschach**

	km	CHF
Zürich – St. Margrethen		
via Rorschach	118	
Zürich – St. Margrethen		
via Sargans	151	
Prix pour	151 km	491.00

4.4.4 Au chiffre 3.1.3, Abonnement valable par deux itinéraires en service direct
1 mois, adulte, 2^e classe, Biberist - Fribourg via RBS ou Burgdorf - Bern

	km	CHF
Biberist RBS ³⁾ – Fribourg via RBS	78	
Biberist Ost ³⁾ – Fribourg via Burgdorf-Bern	80	
Prix pour	80 km	336.00

³⁾ Points d'arrêt sur le territoire de la même commune

1 mois, adulte, 1^{re} classe, Solothurn - Neuendorf, Kirche via Oensingen ou Egerkingen

	km	CHF
Solothurn – Oensingen, via 1 ^{re} classe	18	
Oensingen – Neuendorf, Kirche, via 2 ^e classe	<u>11</u>	
	29	
Solothurn – Egerkingen, via 1 ^{re} classe	25	
Egerkingen – Neuendorf, Kirche, via 2 ^e classe	<u>3</u>	
	28	
Solothurn – Neuendorf, Kirche via 2 ^e classe	29	217.00
Solothurn – Egerkingen 2 ^e /1 ^{re} classe 25 km		<u>209.00</u>
Prix		426.00

4.4.5 Au chiffre 3.1.3, Abonnement pour purs parcours parallèles train/bus en service direct **1 mois, adulte, 2^e classe, Oberwald - Realp via chemin de fer ou bus**

	km	CHF
Oberwald – Realp via bus	37	252.00
Oberwald – Realp via train	19	178.00
Prix (prix le plus élevé)		252.00